



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 24 mars 2022

Le 24 mars 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCACTION
18 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE
18 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Joëlle DANEL, M. Jacques LEMAIRE, M. Michel HIRTZ, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Caroline BOILLE, M. Didier THÉMÉ, Mme Nathalie GUENAULT, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
Mme Isabelle MELO a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, Mme Régine HINET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER, Mme Axelle TREHIN, Madame Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DANEL

DELA 037 151 007 / 2022 – 7.1
FINANCES : Vote du Compte Administratif 2021

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
Vu le Compte de Gestion 2021,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :14....., CONTRE :...0., ABSTENTION :...0...

(Monsieur Sébastien MARAIS, Président, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote, emportant avec lui les pouvoirs de Monsieur Gérard DAVIET et de Madame Isabelle MÉLO)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président, d'approuver le Compte Administratif 2021 du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 638 631,61 €
Solde d'exécution de section d'investissement	+ 13 593,38 €
SOLDE D'EXECUTION	+ 652 224,99 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 24 mars 2022

Le Président,
Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE